

des qui se portèrent au collège de Clermont, hurlant qu'il fallait jeter à la Seine les Pères Jésuites, ces tueurs de rois.

Notez que de tous les ordres ecclésiastiques qui condamnaient l'odieuse doctrine pour laquelle il était permis de tuer les rois hérétiques, les Jésuites étaient précisément celui qui les repoussait avec plus de chaleur. D'ailleurs, elle n'était plus applicable à Henri IV, sorti des rangs des ennemis de l'Église ; et c'est l'avis de quelques graves personnages, que si l'on eût cherché avec bonne foi, on eût trouvé dans certaines sectes réformées les agens ténébreux de ces assassinats.

Nous verrons ce qui advint des menées de Louis Masure. En même tems qu'il s'agissait si chaudement au profit des passions du parlement, le roi Henri IV achevait une lettre ainsi conçue, qu'il faisait copier par plusieurs secrétaires et par ses gentilshommes, voulant l'adresser ce soir-là même aux bonnes villes de son royaume, pour prévenir le mauvais effet des bruits sinistres :

« Il n'y avait pas plus d'une heure que nous étions arrivé à Paris, de retour de notre voyage de Picardie, et étions encore tout botté, qu'ayant autour de nous nos cousins le prince de Conti, comte de Soissons, comte de Saint-Paul, et plus de trente ou quarante des principaux seigneurs et gentilshommes de notre cour, comme nous recevions les sieurs de Ragny et de Montigny, qui ne nous avaient pas encore salué, un jeune garçon nommé Jean Châtel, fort petit et âgé au plus de dix-neuf ans, s'étant glissé avec la troupe dans la chambre, s'avança, sans être quasi aperçu, et nous pensant donner dans le corps du couteau qu'il avait, le coup (parce que nous étions baissé pour relever lesdits sieurs de Ragny et de Montigny, qui nous saluaient) ne nous a porté que dans la lèvre supérieure du côté droit, et a entamé et coupé une dent. Il y a, Dieu merci, si peu de mal, que pour cela nous ne nous en mettrons pas au lit de meilleure heure. »

Comme le roi signait ces lettres, on vint lui dire que les Jésuites étaient menacés par des bandes furieuses. Surpris de cette nouvelle, il se hâta d'envoyer des troupes qui préservèrent le collège de Clermont du coup de main que l'on tentait. Mais il ne sut les garantir des autres pièges.

On avait arrêté ce même jour toute la famille de Jean-Châtel qui n'avait pas eu le moindre soupçon du crime, plusieurs religieux de différents ordres et quelques ligueurs signalés.

Après que le parricide se fut confessé au lieutenant-criminel, qu'il prenait pour un prêtre, on le transféra du For-l'Évêque aux cachots du Palais. Louis Masure parut mécontent d'apprendre de Lugoly, qui avait rempli de son mieux ses fonctions perfides, que le jeune criminel ne chargeait en rien au monde les Pères Jésuites ; qu'il avait cessé depuis quelque tems déjà de les fréquenter ; qu'à la vérité il avait dernièrement consulté le Père Guéret, autrefois régent en philosophie, sur un cas de conscience, mais un cas étranger à son projet.

La nuit porte conseil : et le lendemain matin, 25 décembre, Louis Masure avait avisé. Il fit arrêter le Père Guéret, que l'on amena avec toutes sortes de façons brutales à la Conciergerie, tandis que messieurs du parlement commençaient, dans leur zèle, la procédure contre l'assassin.

On allait vite, alors. Le jeune fanatique fut interrogé, puis appliqué à la question ordinaire, puis torturé par la question extraordinaire ; il confessa seulement qu'ayant des habitudes criminelles, il avait voulu les expier en tuant un mauvais roi, selon qu'il l'avait entendu enseigner autrefois, c'est-à-dire au tems des tumultes de la Ligue, dont on était sorti depuis un an à peine. Il ne dit rien qu'on pût interpréter contre les Jésuites, avec qui il n'avait plus de relations. On lui demanda si, dans son cours de philosophie au collège de Clermont, les Pères n'avaient pas confessé devant lui la doctrine du régicide ; il répondit formellement que non. Il déclara qu'il avait agi d'après une conviction tellement enracinée en lui, que si le coup était à refaire, il le ferait de rechef.

Il était facile de reconnaître que c'était un de ces sombres maniaques, comme Pierre Barrière, sorte de monstres qui se produisent dans les tems de désorganisation sociale. Mais ce résultat ne satisfaisait pas aux espérances des ennemis des Jésuites. On remit Jean Châtel dans son cachot ; et on amena le Père Guéret, pour la torture. C'était un homme d'étude, humble et doux, qui la veille aussi ne soupçonnait guère que le jour des Saints-Innocens, dont ses élèves chéris préparaient, comme tous les enfans de ville, les joyeux amusemens, serait pour lui un jour de supplice. Lorsqu'on lui présenta le chevalier sur lequel il devait subir la question, son cœur se serra, il pâlit ; puis levant les yeux au ciel, il fit cette prière :

« Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui pour moi avez souffert, ayez pitié de moi, et faites que je supporte avec patience

« ce tourment qui m'est préparé. Je l'ai mérité et de plus grands encore ; cependant, Seigneur, vous savez que je suis pur et innocent du péché qu'on m'impute. »

Alors étant tiré, dit l'Estoile, il se montra fort constant, ne jeta aucun soupir, ni plainte de douleur ; seulement il répéta sa prière, mais il ne confessa rien. Comme on vit que la torture n'était qu'une inutile barbarie, quelques-uns des messieurs, moins acharnés à la ruine de la société, obtinrent que l'on y mit de la modération ; le père Guéret fut remporté à la Conciergerie, où on le pansa, car il était fort maltraité.

Les conseillers, mécontents de n'avoir rien obtenu, se regardaient inquiets.—Nous serons bafoués à bon escient, dit un rapporteur huguenot, si nous ne venons pourtant à bout de ces Pères. Ils sont séditieux. Il n'est pas possible qu'ils n'aient pas en leurs papiers quelqu'un des écrits que les édits ont défendus. Il faut ordonner une visite, car c'est ici l'occasion de faire justice.

—D'ailleurs, ajouta un vieux procureur, qui s'était distingué par ses quolibets durant la Ligue, l'assassin s'appelle Jean Châtel ; le prévenu que nous venons de questionner, Jean Guéret ; le bibliothécaire du collège de Clermont, Jean Guinard ; et ce qui prouve que ces trois hommes sont de concert, c'est que le crime s'est commis hier, qui était le jour de Saint-Jean...

On décréta donc sur-le-champ une visite à la bibliothèque des Jésuites. Louis Masure, leur ennemi ardent, fut chargé encore de cette mission, il se fit accompagner de gens dont il était sûr, et dit aux conseillers : « Allez dîner, messieurs, et tenez pour certain que je saurai, de façon ou d'autre, vous découvrir une pièce. »

Les élèves du collège de Clermont sortaient du réfectoire ; les Pères Jésuites, n'ayant pas jugé à propos d'attrister leurs élèves en leur apprenant l'outrage qui était fait à l'un d'eux, laissait donc ces enfans prendre leur fête, comme on disait alors. Ce fut à travers ce contraste de la désolation étouffée des maîtres et de l'allégresse des écoliers, que les délégués du parlement arrivèrent.

Ils se firent conduire aussitôt à la bibliothèque et demandèrent le père Guinard, estropiant son nom pour l'accabler déjà d'un peu de trivialité et cette falsification, introduite dans le procès, s'est maintenue dans les récits historiques, où ce bon Père est constamment appelé Jean Guinard.

Le père Guinard se hâta d'arriver, il trouva les délégués déjà occupés à bouleverser les papiers et les livres, peut-être à supposer, ainsi que quelques-uns l'ont cru (c'est la remarque du chancelier Chiverny), quelque piège contre les Pères.

—Nous venons, dit brusquement Louis Masure, examiner vos papiers. Vous êtes des séditieux. Vous avez des pamphlets.—Je ne le pense pas, dit avec douceur le vieux bibliothécaire ; depuis la paix, nous avons fait une revue sévère, et tout ce qui sentait les troubles a été détruit.

—Vous êtes des rebelles, des ennemis de Sa Majesté.—J'ignore, messire, d'où peut vous venir une pensée si injurieuse pour nous. Depuis la rentrée de Sa Majesté dans le sein de l'Église, vous vous assurez facilement que nous prions tous les jours pour le roi. Quant à moi personnellement, messire, je n'ai jamais manqué de faire mention de Sa Majesté au *Memento* de la messe.

—Et si je vous prouve que, contre les ordonnances qui ont défendu de conserver les pamphlets, vous en avez un ici ?—Ce sera à notre insu, et nous sommes prêts à le détruire. Si vous voulez pourtant qu'il y ait délit, nous sommes couverts par l'amnistie que Sa Majesté a accordée.

—C'est ce que nous verrons. Reconnaissez-vous ceci ?

En même tems, Masure tira d'un gros volume trois ou quatre feuillets écrits à la main.

—Oh ! vous parlez de ces copies, répondit le père, je pensais qu'il s'agissait d'un imprimé. Je ne les connais point. Il se peut que ces notes aient été mises là pour être réfutées, si elles viennent d'une main étrangère.

—Ces notes sont de votre écriture, dit effrontément le délégué. Guinard protesta ; car il ne reconnaissait pas ces papiers. Mais réfléchissant aussitôt que ces notes imprudentes pouvaient avoir été copiées par quelqu'un de ses frères, et craignant de compromettre plus de gens encore, il garda le silence quand Louis Masure lui soutint de rechef que les papiers séditieux étaient de sa main.

Le délégué ne voulait rien de plus. Il signifia au père Guinard l'ordre de le suivre ; et il l'enferma dans un cachot. Après quoi il s'en alla prendre en sa maison quelque nourriture. Il rejoignit à deux heures sa chambre, et remit aux conseillers les écritures qu'il avait saisies ; elles furent placées sous le scellé.

—Nous tenons quelque chose, dit-il, mais nous n'aurons raison que